



Services à la personne

L'ADMR intervient auprès de tous les publics

On pense généralement que l'ADMR a pour objet d'apporter une aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles qui sont confrontées à des difficultés particulières. Cependant, comme on peut le lire sur le site Internet de l'Union nationale des associations ADMR (www.admr.org) : « Elle n'a pas souhaité se spécialiser dans l'aide aux plus démunis. Elle a choisi d'élargir ses interventions auprès de tous les publics ».

L'enjeu est important : se positionner sur un marché aujourd'hui complètement ouvert à la concurrence, y compris celle des entreprises à but commercial, lesquelles s'intéressent elles-mêmes aux interventions auprès des personnes en difficulté. Bref, il s'agit de contrecarrer l'offensive des entreprises privées et de conserver un volume d'activité et des moyens qui permettent une certaine qualité. Entre autres, cette ouverture vers tous les publics contribue à compléter l'activité des professionnels d'intervention et à leur offrir un cadre de travail le plus satisfaisant possible.

Un séminaire organisé à l'Union nationale des associations ADMR le 21 mai dernier a permis d'ouvrir le débat sur cette question et d'apporter des « recettes » pour atteindre cet objectif d'ouverture vers un public plus large. Au cours de ce séminaire, Nicole Gibon, directrice de la Fédération ADMR de la Mayenne, est intervenue pour relater l'expérience d'ouverture, vers le grand public, de diverses asso-

ciations locales ADMR. Ayant insisté sur le double objectif évoqué ci-dessus, Nicole Gibon a expliqué que la Fédération a dû surmonter différents obstacles : « Il a d'abord fallu convaincre les salariés et les bénévoles en menant une réflexion avec eux sur ce nouveau contexte concurrentiel. Nous leur avons aussi rappelé que la création d'emplois faisait partie du projet politique de l'ADMR ».

Pour attirer le grand public, l'effort de la Fédération s'est concentré sur la communication. Par la diffusion d'un dépliant destiné à cette cible, l'utilisation des bulletins municipaux, la modification du message sur les répondeurs téléphoniques, la Fédération a mis en avant la qualité de ses prestations et leur rapport qualité/prix, notamment en expliquant les avantages du prestataire. « Aujourd'hui, a conclu Nicole Gibon, notre activité vers le grand public progresse bien, ce qui nous encourage à continuer »...

Source : Le Lien - mensuel des associations ADMR, n° 650 de juin 2007.



Service prestataire : entreprise, centre communal d'action sociale ou association qui fournit une prestation de service à un particulier et qui la facture à son « client » (salaire + charges). L'intervenant est salarié de la structure prestataire.

Service mandataire : structure mandatée par le particulier pour l'aider au recrutement du salarié et pour effectuer la gestion administrative du dossier. Le particulier est l'employeur et, à ce titre, il est responsable du paiement du salaire et des cotisations sociales. Initialement, ce système a été mis en place pour faire bénéficier les particuliers d'une réduction des cotisations sociales, dont les services prestataires ne bénéficiaient pas. Avec les services mandataires, c'est la convention collective des salariés du particulier-employeur qui s'applique (cadre moins favorable aux salariés qu'en service prestataire).

Emploi direct : particulier qui conclut un contrat de travail avec un salarié dans le cadre des services à la personne. Il peut utiliser le système du chèque emploi-service universel (CESU), dit bancaire, pour rémunérer l'intervenant salarié et s'acquitter des cotisations sociales.

A votre agenda

Le CEAS vous invite...



**Lundi 27 août,
de 17h30 à 19h, au CEAS**

Réunion du Comité de relecture pour *La Lettre du CEAS d'août*. Tous les adhérents y sont invités. L'objet est d'assurer une relecture des projets d'articles tant sur la forme que sur le fond. La participation à ce Comité de relecture ne requiert pas de compétence particulière, sinon celle de tout bon lecteur. Prendre contact avec le CEAS (tél. 02.43.66.94.34) pour recevoir les projets d'articles quelques jours avant la réunion.

**Mercredi 29 août,
de 18h à 19h30, au CEAS**

Réunion de la commission « Elections municipales ». Sous la responsabilité de Joseph Louapre, administrateur référent, l'objet de cette commission, ouverte à tous les adhérents, est de mettre en œuvre des réunions d'information et de sensibilisation à l'intention des candidat(e)s aux élections municipales, puis, à terme, de réfléchir à une offre de formation en direction des élus.

**Samedi 15 et dimanche 16 septembre,
salle polyvalente, à Laval**

Le CEAS sera présent au Forum des associations, les samedi 15 et dimanche 16 septembre, à Laval. Il y assurera la promotion du Dispositif local d'accompagnement (DLA) dont il a la charge pour la Mayenne. Il y accueillera également toutes les personnes souhaitant mieux connaître le CEAS et ses activités.



La pensée hebdomadaire

« On entre dans une société où, aujourd'hui, on peut être surveillé par une caméra ; on peut être écouté ; par la biométrie, on va pouvoir déterminer vos passages à tel ou tel endroit parce que vous en laisserez la trace ; et par l'utilisation des puces, par la géolocalisation, on peut tracer des personnes à distance ; on sait où elles se trouvent, etc. Pris isolément, chacune de ces technologies est probablement maîtrisable, mais personne ne sait dans quel type de civilisation nous nous retrouverons dans dix ou quinze ans lorsque tous ces systèmes-là se seront mis en marche, se conjugueront, se combineront ».

Alex Türk (Commission nationale de l'informatique et des libertés),
in *Total contrôle*, documentaire d'Etienne Labroue, 2007.